

Les vins de la Vallée du Rhône font de la résistance



Gel, sécheresse, taxe Trump, crise du Covid, Brexit... les motifs d'inquiétudes se sont multipliés pour les vins de la Vallée du Rhône ces derniers mois. Pourtant, le vignoble rhodanien a su faire preuve de résilience en limitant la 'casse' sur le millésime 2020. Malgré ces aléas, Philippe Pellaton, président d'Inter-Rhône, reste optimiste pour l'avenir et estime que la profession a su anticiper et s'adapter à ces difficultés.

« Malgré une année particulièrement compliquée et chahutée avec le Covid, la taxe Airbus ou bien encore le Brexit, les AOC des Vignobles de la Vallée du Rhône ont bien résisté, en limitant à -8% la baisse de leurs sorties sur la campagne 2019/2020. On s'en sort pas si mal avec une commercialisation honorable dans un contexte bouleversé », constate soulagé Philippe Pellaton, qui a succédé en novembre dernier à Michel Chapoutier à la présidence d'Inter-Rhône, l'interprofession des vins de la Vallée du



Rhône.

« On s'en sort pas si mal. »

Ce recul est essentiellement concentré sur la France, où la grande distribution a bien fonctionné lors du premier confinement (35% des ventes contre 33% l'année précédente), mais n'a pas compensé le repli important des circuits traditionnels, notamment le secteur des CHR (Café, hôtel, restaurant) où le recul a été « assez violent » avec une chute de -28%.

Au final, en 2020 les ventes des AOC de vignobles de la Vallée du Rhône ont été répartis ainsi : 35% dans la grande distribution (113 millions de bouteilles), 22% dans les réseaux traditionnels et la vente directe (72 millions de bouteilles), 8% dans les enseignes de hard-discount (26 millions de bouteilles) et 35% à l'export (116 millions de bouteilles).

Un secteur international où « la bonne dynamique des marchés proches a permis de couvrir les retraits important du grand export », constate le président d'Inter-Rhône.

Redistribution des cartes à l'export

En effet, même si le volume des exportations (-1%) et le montant du chiffre d'affaires (-4%) sont en léger recul, « le potentiel export a été maintenu, se félicite Philippe Pellaton. On a cependant assisté à une redistribution des cartes. » La Belgique (+13%) détrône ainsi les Etats-Unis (-16%) de la première place des exportations en volume des vins de la Vallée du Rhône.

Au global, les baisses sur certains marchés stratégiques à l'export comme les Etats-Unis (qui reste cependant 1^{er} en valeur), la Chine (-36% en volume et -29% en valeur) ou bien encore le Japon (-26% en volume et 21% en valeur) ont été compensées par une augmentation des exportations dans la plupart des pays européens : Royaume-Uni (+6%), Allemagne (+1%), Pays-Bas (+9%). La palme revenant aux pays scandinave : Norvège (+55%), Suède (+9%), Danemark (+6%). Seul bémol pour le marché européen, qui représente 66% des exportations des vins de la Vallée du Rhône, la Suisse affiche un recul de -11% en volume et -4% en valeur.

Optimisme aux Etats-Unis, prudence pour la Chine

Victimes des tensions internationales, nées du conflit qui oppose l'Union européenne aux Etats-Unis concernant l'aéronautique, avec l'instauration d'une taxe de 25% à l'importation pour les vins européens, Inter-Rhône espère toutefois que cette situation conjoncturelle ne durera pas. « Nous sommes optimistes sur un rebond du marché américain », assure le président de l'interprofession des vins de la Vallée du Rhône.

Pour la Chine, autre grand marché à l'export, la situation est plus mitigée puisqu'en 2 ans les ventes de vins de la Vallée du Rhône ont chuté des près de 50%.

« La crise de la Covid-19, qui a explosé au moment du nouvel an chinois et provoqué la fermeture des lieux de restauration, a accentué une situation déjà difficile, reconnaît Philippe Pellaton. En effet, à la suite d'une décennie de forte croissance, les importations de vins ont ralenti depuis près de 2 ans. Toutefois, la Chine reste un marché important pour le vin sur lequel la Vallée du Rhône dispose de



Ecrit par le 4 novembre 2025

nombreux atouts pour reprendre une dynamique de croissance. » Dans cette logique, Inter-Rhône entend renforcer sa présence et envisage une éventuelle présence permanente.



Après une forte augmentation du marché chinois depuis une décennie, ce dernier a connu une baisse significative depuis 2 ans. (photo d'archive d'une opération de communication des vins de la Vallée du Rhône sur les tramways de Hong-Kong).

Rosés et blancs : les nouvelles tendances de consommation

La crise sanitaire a été aussi l'occasion de mettre en lumière de nouvelles habitudes de consommation. Dans la grande distribution, Inter-Rhône a ainsi constaté un recul des ventes de vins rouges (-1,43%) alors que dans le même temps les vins blancs connaissent une progression de +7% et que les vins rosés affichent une bonne stabilité (+0,18%).

Une tendance confirmée par l'étude de <u>Kantar</u> menée auprès des consommateurs des AOC des Vignobles de la Vallée du Rhône qui montre une évolution dans la consommation des couleurs : les blancs (de +2.3% à +2.8%) et les rosés (de +9.2% à +9.7%) ont recruté des acheteurs alors que les foyers



acheteurs de rouges sont en recul (de -25% à -24,4%). Cette diminution de la consommation de vin rouge serait notamment due à la baisse des quantités achetées par les 50-64 ans. La consommation progresse toutefois chez les moins de 50 ans.

De nouveaux mode de consommation qui incite Inter-Rhône à 'pousser' les vignerons à produite davantage de rosés ou de blancs. Actuellement, les vins rouges représentent 76% des sorties de chais contre 15% pour les rosés et 9% pour les blancs. « L'objectif est de porter la part des rosées à 25% de la production et celle des blancs à 15% », espère le président d'Inter-Rhône.

Le bio c'est bon

A l'image de l'ensemble du vignoble français, la part du bio dans la région ne cesse également de progresser depuis 10 ans, que ce soit dans les volumes commercialisés ou dans la production. Ainsi, dans la Vallée du Rhône où les champions du poids de la récolte en bio sont respectivement la Clairette de Bellegarde (55%), les vins doux naturels de Rasteau (33%) et Vinsobres (20%) le bio représente 12% des volumes et 13% des récolte en 2020. Autre signe de cet engouement, en 2010 on dénombrait 123 producteurs commercialisant leur vin au négoce sous un label bio. Dix en plus tard, en 2020, leur nombre a quasiment été multiplié par 3 (312).

« Les pratiques vertueuses se développent chaque année davantage en Vallée du Rhône, explique Philippe Pellaton. La logique bio va se poursuivre. »

Preuve en est encore, la Vallée du Rhône affiche une progression des ventes en bio supérieure à la moyenne des AOC françaises. Cette hausse des ventes en bio s'élève à +6.5% en volumes (+4.2% au niveau national). En valeur, les AOC de la Vallée du Rhône progressent dans le même temps de +10.3% (+6.45% pour la moyenne des AOC françaises).



Ecrit par le 4 novembre 2025



Philippe Pellaton, nouveau président d'Inter-Rhône après avoir succédé à Michel Chapoutier en novembre dernier.

Quelles perspectives pour 2021?

« Les conséquences des gelées de ce printemps occasionnent des pertes que l'on ne sera capable de mesurer qu'au moment des vendanges, constate le président d'Inter-Rhône. Cela étant, les vignobles de la Vallée du Rhône possèdent de formidables atouts pour poursuivre un approvisionnement serein des marchés. En effet, les projections permettent d'estimer un stock global Vallée du Rhône en fin de campagne 2020/2021 représentant environ 12 mois de sorties de chai. »



Un niveau qui permettra de couvrir une partie de la perte de récolte liée au gel prévisible pour 2021. Le stock devrait alors représenter environ 7 mois quand arrivera la fin de campagne 2021/2022.

« En France, il est à penser que dès la réouverture des restaurants et autres lieux de convivialité, associée à une reprise normale du tourisme, les consommateurs auront à cœur de reprendre leurs habitudes autour d'un verre de vin issu des vignobles de la Vallée du Rhône », poursuit Philippe Pellaton. Pour cela, le vignoble régional pourra disposer d'un coup de pouce de l'interprofession dont les budgets de promotion ont rééquilibré pendant le confinement, passant de 70% destinés à l'export et 30% pour la France, à 50/50 aujourd'hui. Une répartition qui perdurera encore cette année avec une enveloppe qui bénéficiera aussi des budgets qui n'ont pas été entièrement utilisés l'an dernier en raison des mesures sanitaires. Par ailleurs, dès que l'occasion se présentera (certainement en 2022), Inter-Rhône prévoit toujours l'organisation d'événements festifs majeurs à Avignon, capitale des Côtes-du-Rhône, et Lyon notamment.

« L'interprofession n'a pas attendu la traversée de cette période compliquée pour intégrer un nouveau pôle de compétences. »

Autre majeur pour l'avenir, un renforcement de la maîtrise des techniques des producteurs et la prise en compte des enjeux environnementaux dans une période où le réchauffement climatique a entrainé l'un des millésimes les plus précoces de ces 10 dernières années pour les vignobles de la Vallée du Rhône méridionale.

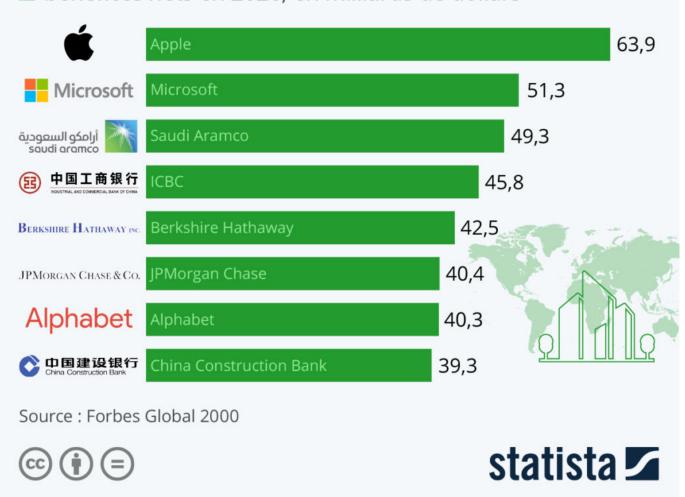
« L'interprofession n'a pas attendu la traversée de cette période compliquée pour intégrer un nouveau pôle de compétences et d'expertise du vignoble avec l'Institut Rhodanien, insiste le président d'Inter-Rhône. Ce nouvel outil, véritable pôle de recherche appliquée, participera aussi à la mise en œuvre de projets d'envergure pluri-régionale voire nationale, grâce à l'appui nécessaire de partenaires historiques tels que les Chambres d'agriculture, les laboratoires d'œnologie, l'Université du vin ou le lycée viticole d'Orange. Les attentes sociétales sur les enjeux environnementaux au vignoble, la nécessaire orientation sur les vins à faibles résidus, le travail sur la permanente adaptation des vins rouges au marché et la définition précise des profils des vins blancs et rosés seront autant de thèmes à porter urgemment et sur lesquels il faut accompagner les opérateurs. »

Les entreprises les plus rentables au monde



Les entreprises les plus rentables au monde

Entreprises cotées en bourse ayant réalisé les plus gros bénéfices nets en 2020, en milliards de dollars



Comme le révèle la liste Global 2000 récemment publiée par Forbes, la pandémie de coronavirus a bouleversé le classement des entreprises cotées en bourse les plus rentables de la planète. Les géants technologiques Apple et Microsoft ont largement profité du boom des usages numériques et se sont hissés en tête du classement, tandis que les bénéfices des banques et des sociétés d'investissement sont restés plus stables. Alphabet, la société mère de Google, a vu ses bénéfices passer de 34,3 milliards de



dollars en 2019 à 40,3 milliards de dollars l'année dernière, soit une hausse de plus de 17 %.

La compagnie pétrolière d'État, <u>Saudi Aramco</u>, qui était présentée comme l'entreprise la plus rentable au monde avant d'entrer en bourse fin 2019, a quant à elle dégringolé au troisième rang. Les profits de la société saoudienne ont presque été divisés par deux en 2020 en raison de la baisse de la <u>consommation</u> <u>énergétique</u> liée à la crise.

Les bénéfices n'étant généralement communiqués que pour les entreprises cotées en bourse ou celles qui envisagent de le devenir, les profits d'un grand nombre d'entreprises, notamment publiques, restent inconnus et ne figurent donc pas dans cette liste.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

UP-Medef 84 : redonner du sens à l'entreprise

<u>L'UP-Medef 84</u> lance la première édition de 'Cap raison d'être'. Cette opération élaborée par le Medef Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur vise à pousser les entreprises ayant adopté une démarche <u>RSE</u> à aller plus loin. Pour cela, 'Cap raison d'être' propose d'être sélectionné pour un cycle de formation entièrement gratuit à destination des adhérents de l'UP-Medef 84. De quoi ensuite doter votre entreprise d'une <u>raison d'être</u> ou adopter la qualité de <u>'société à mission'</u> grâce aux opportunités qu'offre <u>la loi Pacte</u>.

Raison d'être et société à mission

Dans ce cadre, l'opération propose 4 sessions de formation inter-dirigeants en présentiel autour de la raison d'être et de l'entreprise à mission. Ces ateliers 'd'intelligence collective', qui se dérouleront de septembre 2021 à septembre 2022, seront l'occasion d'échanges entre dirigeants et experts, et de témoignages d'entreprises. Ils seront complétés par des supports pédagogiques élaborés par les meilleurs spécialistes. Le but étant, à termes, la création d'une 'communauté Cap Raison d'être' « pour agir ensemble pour une croissance responsable et la relance d'un networking suite à une longue période à distance », expliquent les organisateurs.

Les objectifs de l'opération

Les objectifs de cette initiative doivent notamment permettre de comprendre les concepts de 'raison d'être' et 'd'entreprise à mission', connaître les attendus réglementaires à ne pas rater, réfléchir sur ses implications en matière de gouvernance et de management, de prise en compte des attentes des parties



prenantes ainsi que de s'emparer des outils et de la méthodologie de façon proactive pour élaborer la raison d'être de son entreprise, et pour les entreprises les plus matures, devenir entreprise à mission. En 2020, 123 entreprises françaises se sont dotées d'une raison d'être et 88 sont devenues entreprises à mission.

Infos pratiques et inscription

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 15 juin 2021. Les entreprises seront ensuite sélectionnées durant le courant du mois de juin. Attention, le nombre de place est limité.

Formulaire de pré-inscription disponible en cliquant ici.

Informations complémentaires et détail de l'opération à retrouver ici.

Eurolev vertical solution, filiale de l'avignonnais Berto, fait l'acquisition d'Atna





<u>Eurolev vertical solution</u>, filiale depuis 2012 du <u>groupe avignonnais Berto</u>, n°1 Français de la location de véhicules industriels avec conducteurs, vient de faire l'acquisition de la société Atna. Spécialisée dans la location avec opérateur de nacelles araignées grandes hauteurs de 13 à 42 mètres et de mini-grues avec une capacité de 1 à 4 tonnes et une portée de 5,5 à 18 mètres, cette entreprise créée en 2009 est basée à Limoges-Fourches en Seine-et-Marne. Outre le savoir-faire de ses équipes concernant l'utilisation de nacelles araignées et de mini-grues (conditions de stabilité, limites de charge, limites de déport...) Atna dispose d'un parc de 19 machines.

Dirigé par <u>Frédéric Besnier</u>, la société Eurolev vertical solution dispose pour sa part d'un parc de près de 1 500 machines réparties dans ses 14 agences implantées dans toute la France.



Ecrit par le 4 novembre 2025



Ecrit par le 4 novembre 2025

Outre le savoir-faire de ses équipes concernant l'utilisation de nacelles araignées et de mini-grues (conditions de stabilité, limites de charge, limites de déport...), Atna dispose d'un parc de 19 machines.

AG de la CPME : retour sur une année inédite



La CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse vient de tenir son assemblée générale annuelle. L'événement, organisé en 'distanciel', a notamment permis à Bernard Vergier, président de l'organisation patronale vauclusienne, de revenir sur cette année inédite si particulière pour les entreprises du département.

« L'année inédite que nous venons de vivre et la pandémie malheureusement toujours d'actualité, auront marqué profondément chacun de nous. Notre modèle économique, fondement de notre société, a été mis en suspens à plusieurs reprises », a expliqué en préambule Bernard Vergier, président de la <u>CPME 84</u>



lors de son assemblée générale annuelle qui vient de se tenir en visioconférence.

Nombreuses mesures d'accompagnement

« Face à l'urgence et à l'ampleur de la situation, la CPME 84, dès le 17 mars 2020, a pris la décision d'informer, d'orienter et d'accompagner l'ensemble des entreprises, branches professionnelles et associations, adhérentes ou non, au sujet des nombreuses mesures d'accompagnement mises en place progressivement dans le cadre de cette crise », a poursuivi celui qui a été réélu président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse en novembre dernier lors des élections consulaires intermédiaires.

Ainsi, dès le premier confinement, la CPME 84 a organisé de nombreux webinaires sur des thématiques comme le PGE (Prêt garanti par l'Etat), le chômage partiel, le télétravail, les protocoles sanitaires, l'après Covid, plan de relance...

Dans le même temps, la Confédération vauclusienne a aussi répondu à l'ensemble des sollicitations individuelles de ses adhérents en proposant un accompagnement personnalisé sur leur situation et leur besoins. Bien évidemment, durant cette période elle a également tenu au courant par mails, plusieurs fois par semaine, ses adhérents et ses branches concernant les décisions prises par le gouvernement et les dispositifs d'aides disponibles.

Réactivité et disponibilité

« La CPME 84 est arrivée à faire face au flux important de problématiques individuelles rencontrées par les entreprises, il en était de son devoir, insiste Bernard Vergier. Je félicite l'ensemble des adhérents avocats, experts-comptables et autres activités de conseil qui, via notre organisation, ont répondu, conseillé et orienté gracieusement un très grand nombre d'entreprises depuis le début de cette crise. Je souhaite également rendre un hommage appuyé à l'ensemble des institutions locales (préfecture, Urssaf, DREETS -ex Direccte-, DDFIP, etc...) pour leur réactivité et leur disponibilité. »

« La transition numérique doit être une priorité absolue. »

Par la suite, lors du deuxième confinement, la CPME 84 s'est inscrite dans la même logique de fonctionnement. Elle a ainsi lancé immédiatement 3 initiatives :

- l'appel à l'ensemble des adhérents afin de faire un point sur leur situation, l'utilisation des dispositifs d'aide, leur moral, etc...
- la mise en avant de ses adhérents sur les réseaux sociaux avec l'opération '1 jour/1 adhérent',
- l'organisation de rencontres digitales réseau pour qu'ils puissent continuer à développer leur activité et trouver de nouveaux débouchés.
- « L'heure est maintenant à la relance économique qui doit tenir compte des enseignements de cette période, constate le président de la Confédération. Collectivement, nous pouvons arriver à traverser cette crise même s'il demeure encore de nombreuses difficultés pour beaucoup de secteurs d'activité. Nous devons continuer à nous mobiliser pour l'emploi. Malgré le contexte sanitaire, trop d'entreprises peinent



encore à recruter de la main d'œuvre qualifiée ou moins qualifiée malgré un taux de chômage élevé dans le Vaucluse. Nous devons accélérer la digitalisation des commerces indépendants et d'une façon générale, sur l'ensemble des TPE et PME. La crise sanitaire nous a démontré que la transition numérique doit être une priorité absolue. »

L'activité de l'année 2020

Pour autant, si le Covid-19 a 'vampirisé' l'actualité, la CPME a également poursuivi ses activités habituelles. Les pôles 'Femmes chefs d'entreprise' et 'Jeunes' ont multiplié les rendez-vous en présentiel ou en virtuel selon les possibilités d'alors. De nouvelles rencontres réseau, les 'pitch party' se sont déroulées en vision-conférence, et plusieurs membres de la CPME 84 ont été sélectionné pour participer aux trophées régionaux des entrepreneurs positifs.

Par ailleurs en 2020, la Confédération a monté plus de 700 dossiers de formation de chefs d'entreprise non-salariés en tant que point d'accueil Agefice (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise).

Les élections passées et à venir

Comme évoqué plus haut, avec sa liste 'Energie positive' Bernard Vergier a mené campagne l'an dernier lors des élections de la CCI 84 suite aux difficultés de gouvernance de l'institution consulaire vauclusienne. Des élections qui auront de nouveau lieu l'automne prochain.

« L'objectif sera une nouvelle fois de proposer aux chefs d'entreprises une véritable liste d'union représentant l'ensemble des secteurs d'activité de façon équilibrée et dans l'intérêt supérieur de l'économie locale, de l'emploi et du développement de nos territoires », explique celui qui ne pourra pas se représenter en raison de la limite d'âge imposée par les règles du scrutin.

« La crise du Covid a bien démontré la nécessité des réseaux consulaires. »

Cependant, ce dernier insiste sur « la nécessité de services locaux d'une CCI dédiés aux problématiques des chefs d'entreprise, toujours plus complexes. Notre CCI Territoriale a bien failli disparaitre ces dernières années au profit d'une gouvernance régionale. Nous devons continuer notre action pour préserver notre Chambre de Commerce qui assure au quotidien un service de proximité pour l'ensemble des commerçants et chefs d'entreprise. La crise du Covid a bien démontré la nécessité des réseaux consulaires. »

Par ailleurs, pour la première fois de son histoire, la CPME 84 participera aux élections à la Chambre des Métiers en association avec la Fédération du BTP sous l'égide 'Fiers d'être artisans'.

Les TPE artisanales, les commerçants-artisans, les structures à la double immatriculation (Registre du Commerce et des sociétés / Registre des métiers) auront la possibilité d'être représentées comme il se doit par la première organisation patronale vauclusienne et l'association 'Fiers d'être artisans' », se félicite Bernard Vergier.

Boite à outils des dirigeants





Ecrit par le 4 novembre 2025

Rappelant le rôle de 'boite à outils des dirigeants' de la CPME, le président a conclu cette AG virtuelle en regrettant que « trop d'entrepreneurs, en cas de difficultés, attendent le dernier moment pour venir frapper à la porte des organisations patronales ou d'autres structures comme les Centres d'information sur la difficulté des entreprises (CIP) ou les Pôles de Prévention des Tribunaux de Commerce. La CPME est là et bien présente pour ces entreprises qu'elles aillent bien ou mal. »

L'économie sociale et solidaire cherche sa voie royale



La crise sanitaire pourrait changer notre regard sur ce secteur (ESS) qui arrive de mieux en mieux à conjuguer réalisme économique et utilité sociale et environnementale. Le

gouvernement ne s'y est pas trompé, aux territoires de saisir la balle au bond pour promouvoir cette 'autre économie'» moins mondialisée et plus humaine

Voilà des années que ce secteur n'arrive pas à se faire entendre, faute de moyens, du grand public. Il contribue néanmoins, autant que l'industrie, à la richesse nationale (10% du PIB) et occupe quand même 2,4 millions de salariés, soit 12% des salariés du secteur privé.

Mais sa composition en cinq grandes familles (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'ESS) rebute, par un effet mosaïque : beaucoup de petites structures, des champs d'action hétérogènes, un modèle d'entreprise 'engagée et responsable' qui reste flou et des performances 'extra-financières' difficiles à évaluer.

Depuis l'été dernier, une secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable a été nommée. Olivia Grégoire agit pour le développement de cette « économie de proximité et d'orientation sociale en période de crise ». La ministre voudrait souligner l'exemplarité de ce tissu de TPE-PME qui met de longue date en avant l'intérêt général au moment de l'entrée en vigueur au mois de mars dernier d'une directive européenne obligeant les entreprises de plus de 250 salariés à publier un rapport sur leur 'pratiques sociales et environnementales'.

Elle promet de mettre le sujet sur la table lors de la prochaine présidence française de l'Union européenne en 2022 et se dit confortée par « une quête de sens chez les jeunes, comme chez les consommateurs ».

L'extension du domaine du fromage de chèvre

Les planètes s'alignent depuis la fin 2020. On sort un peu du flou. Les banques ont obligation – sans sanction – de consacrer 5% des encours du Livret A et du livret de développement durable et solidaires pour financer des crédits à l'ESS, soit environ 9 milliards. Un nouveau coup de pouce a été donné avec les 'contrats à impact' répondant à des besoins qui ne sont pas – ou mal – pris en charge par l'Etat. Les pouvoirs publics ont ainsi annoncé un appel à projet sur l'économie circulaire, un autre sur la lutte contre le gaspillage. La règle est simple : tout projet innovant, porté par des acteurs de l'ESS et financé par des investisseurs privés ou publics doit annoncer des objectifs précis pour être sélectionné. L'Etat délie sa bourse dès lors qu'ils ont été atteints, le meilleur usage des deniers publics étant confié au mieux disant.

« Ni philanthropie, ni subvention »

« Ni philanthropie, ni subvention », pourrait donc être le slogan de cette action sociale et solidaire, orientée par une solide logique d'investissement humain et financier qui progresse sur le chemin du pragmatisme.

Voilà peut-être la grande nouveauté. Roland Davau, président depuis 2020 de la délégation Vaucluse de l'ESS abonde. « Il y a encore 5 ans, je n'avais aucune idée de ce qu'était ce secteur que j'avais identifié et associé, tout entier, à l'image du fameux producteur de chèvre post soixante-huitard, mais pas du tout à un modèle économique ». Pas de langue de bois pour ce représentant du monde sportif – 600 emplois dans le département nous dit-il – qui préside le Comité départemental olympique et sportif vauclusien. « Avant, nous avions une démarcation bien nette entre une activité économique profitable et tout un secteur d'activité diffus. Celui-ci revendiquait des valeurs et principes éthiques au nom desquels il était légitime d'être placé sous perfusion d'argent public. Aujourd'hui, on a des entreprises imprégnées de réalisme économique qui partagent une vision d'avenir sur quantité de sujets : démocratie, engagement



collectif, utilité sociale, stratégie de long terme. »

Et Roland Davau de citer l'exemple ingénieux imaginé par « Les jardins de Solène ». Un transformateur qui achète des légumes au rebut du tri (calibre et aspect) ; les conditionne sous barquettes à composter en « prêts à cuisiner » pour les cantines, collectivités ou points de ventes dans un atelier situé à Pernes-les-Fontaines, employant des personnes en situation de handicap.

Le Vaucluse, une terre de prédilection

Même en temps de crise, les projets sortent, comme celui de l'association « L'étape » soutenu par l'incubateur Camina d'Initiative Terre de Vaucluse. Il s'agit de l'initiative de deux jeunes femmes, briguant un diplôme de direction d'établissement ou de service d'intervention sociale dispensé par l'IMF d'Avignon qui propose depuis juin dernier aux centres équestres un service d'équithérapie, soin psychique – médiatisé par le cheval – conduit par un thérapeute. L'association fonctionne avec une dizaine de bénévole et prévoit dès l'année prochaine d'ouvrir son propre centre près d'Avignon pour former des thérapeutes et accueillir ses publics : personnes en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement ou du développement.

« Notre territoire est propice au développement de ces innovations parce que les entreprises de l'ESS y sont davantage présentes qu'ailleurs. Avec 19 000 salariés et 2 200 structures, ce secteur représente environ 15% de l'emploi privé. Il est aussi plus résilient face à la crise et c'est une chance pour son développement », ajoute Roland Davau qui a pris son bâton de pèlerin pour mobiliser préfet, sous-préfet à la relance et président de la chambre régionale de l'ESS autour d'un 'Tour des territoires' destiné à relancer l'activité.

Plan d'urgence de 30M€

Un plan d'urgence de 30M€, promis en janvier, complété par un fonds de solidarité (prolongé jusqu'au 30 juin) et la mobilisation de la <u>Banque des territoires</u> composent le dispositif de soutien spécifique au secteur ; auquel s'ajoute une quinzaine d'appels à projets pour soutenir son développement, principalement dans les domaines de la solidarité, de l'agriculture et de l'alimentation, de la culture et du tourisme.

Au plan régional, la chambre régionale dont le budget frôle les 870 000€, peine cependant à élargir ses moyens d'action. Elle avait pourtant lancé un fonds (Invess't Provence Alpes Côte d'Azur) – dont elle n'est pas gestionnaire – par émission de titres associatifs en 2019. La prospection des dossiers, ralentie par la crise sanitaire, se poursuit auprès des entreprises d'insertion, de l'habitat et du tourisme social. C'est un écueil au moment où l'oreille du public n'a sans doute jamais été aussi favorable au développement d'une 'autre économie'» moins mondialisée et plus humaine.



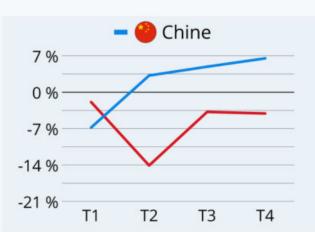
Des économies différemment impactées par la pandémie

Des économies différemment impactées par la pandémie

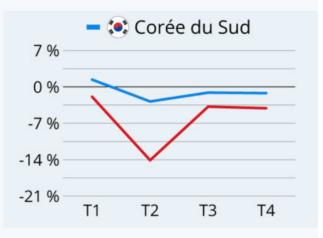
Variation annuelle du PIB trimestriel dans une sélection de pays en 2020

Moyenne OCDE









Source: OCDE







statista 🗹





Alors que la planète est aux prises avec la pandémie de Covid-19 depuis plus d'un an, tous les pays n'ont pas connu le même destin durant la traversée de cette crise. Si les gouvernements du monde entier ont opté pour des réponses et des stratégies sanitaires différentes face au virus (pour des résultats divers), la manière dont les <u>économies nationales</u> ont réagi en 2020 a elle aussi été très variable, comme le montre les <u>données</u> de l'OCDE.

La <u>Chine</u>, premier pays à affronter le Covid-19, a connu sa plus forte baisse du PIB trimestriel au premier trimestre 2020, lorsque son produit intérieur brut a diminué de près de 7 % par rapport à l'année précédente. Depuis lors, la puissance économique asiatique est l'un des rares pays à afficher un taux de croissance positif. La Corée du Sud, comme d'autres économies de la région Asie-Pacifique (Australie, Japon,...) représentent d'autres exemples de pays ayant réussi à contenir suffisamment l'épidémie à ses débuts et qui ont plutôt bien résisté sur le plan économique. Le PIB sud-coréen est ainsi resté relativement stable l'année dernière et son taux de croissance s'est maintenu bien au delà de la moyenne mondiale.

En revanche, la <u>France</u>, comme les États-Unis et plusieurs pays d'Europe (Royaume-Uni, Espagne,...) ont rencontré des difficultés tout au long de l'année 2020, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan économique. La France a enregistré l'une des plus fortes baisses de PIB de toutes les économies développées au deuxième trimestre, mais a toutefois été en mesure de limiter la casse à la fin de l'année, avec un taux de croissance proche de la moyenne de l'OCDE. Bien que les <u>États-Unis</u> aient obtenu des résultats supérieurs à la moyenne tout au long de l'année, la comparaison avec leur plus grand rival économique, la Chine, donne de quoi relativiser cette performance.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Prise en charge des coûts fixes : une nouvelle aide pour les entreprises



Ecrit par le 4 novembre 2025



Cette aide doit permettre de faire face aux pertes d'exploitation qui ne sont pas totalement compensées par le fonds de solidarité. La démarche étant plutôt complexe il est fortement conseillé de s'appuyer sur son expert-comptable.

Une aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes des entreprises vient d'être mise en place. Ce dispositif, opérationnel depuis la fin du mois de mars suite au <u>Décret n° 2021-310 du 24 mars 2021</u>, vise ainsi à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19.

Quelles entreprises peuvent bénéficier de ce dispositif?

Ce nouveau dispositif s'adresse aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou appartenant aux secteurs du 'plan tourisme' (listes S1 et S1 bis) ou ayant au moins un de leurs magasins de vente situé dans un centre commercial de plus de 20 000 m2, faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public et qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- créées avant le 1er janvier 2019 pour l'aide au titre des mois de janvier et février, avant le 28 février 2019 pour l'aide mars-avril, avant le 1er avril 2019 pour l'aide mai-juin,
- avoir perdu plus de 10 % de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à celui de 2019,



- réalisant plus d'1 M€ de chiffre d'affaires mensuel ou 12 M€ de chiffre d'affaires annuel,
- justifiant d'une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires et éligibles au fonds de solidarité en janvier 2021 ou en février 2021,
- ayant un excédent brut d'exploitation négatif sur la période janvier-février 2021.

Par ailleurs, parce que certaines petites entreprises ont des coûts fixes plus élevés et que la moyenne et insuffisamment couverts par le fonds de solidarité, le dispositif sera ouvert aux entreprises des secteurs suivants sans critère de chiffre d'affaires (mais répondant aux deux autres conditions) :

- les loisirs indoor (salle d'escalade, bowling, etc.),
- les salles de sport,
- les jardins et parcs zoologiques,
- les établissements thermaux,
- les entreprises du secteur HCR et les résidences de tourisme situées en montagne.

Comment calculer le montant de l'aide ?

Le calcul de cette aide est basé sur les pertes brutes d'exploitation (EBE – Excédent brut exploitation) - voir tableau ci-dessous-, soit les recettes desquelles sont déduites les charges d'exploitation de l'entreprise. Les charges financières et les dotations aux amortissements ne sont pas prises en compte dans l'assiette de l'aide.

Le dispositif est calibré pour couvrir 70% des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90% des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 10M€ sur le premier semestre de l'année 2021.

Comment bénéficier de l'aide ?

- depuis le 31 mars 2021 : les entreprises éligibles peuvent déposer leur demande pour les mois de janvier et février 2021 à partir de leur espace professionnel sur le site <u>impots.gouv.fr</u>. Une attestation de leur expert-comptable sera exigée.
- à compter du mois de mai 2021 : pour les demandes pour les mois de mars et avril 2021.
- à compter du mois de juillet 2021 : pour les demandes pour les mois de mai et juin 2021.

Une première foire aux questions est accessible sur <u>impots.gouv.fr</u>. Le coût de ce dispositif est estimé à environ 300 M€ par mois.

Plan de relance : les industriels rêvent d'un



retour vers le futur



Le plan de relance doit emboîter le pas aux mesures d'urgences imposées par la crise sanitaire. Le gouvernement y voit l'occasion de mobiliser les entreprises en un temps record pour une reconquête industrielle urgente.

Il paraît bien loin, le temps où le dirigeant de feue Alcatel – un marseillais – se vantait d'en faire une entreprise sans usines. Garder 'l'intelligence', refiler la pollution : le pari de la délocalisation avait pour but de 'maximaliser la valeur de l'actionnaire'. Il finit en réalité par enclencher la spirale du déclin d'un groupe bientôt sans usines et sans salariés.

La délocalisation est une idée qui fait son chemin. D'un plan social à un autre, le chômage se massifie au sein du tissu manufacturier français. Il est pris en charge par un Etat providence qui accompagne, puis alimente le mouvement de destruction d'un outil industriel ployant, petit à petit, sous des charges sociales, des impôts sur les sociétés ainsi que des impôts de production hors normes à la fin des années 2000.



« Un déclassement devenu irrécupérable ? »

Ni l'euro, ni l'Europe n'arrangent les choses depuis lors, bien au contraire : la France ne maîtrise plus l'ensemble de la chaine de l'industrie nucléaire depuis la décision de l'Etat (mandat Hollande) de donner l'activité turbine d'Alsthom à l'américain General Electric. L'Etat, après avoir obligé EDF à vendre à prix coutant de l'électricité à des concurrents bien plus polluants dans le cadre d'une directive européenne, vient maintenant d'annoncer le prochain démantèlement de ce – presque – ultime fleuron de l'industrie française.

Il n'aura donc fallu qu'une vingtaine d'année pour que l'industrie pèse à peine 10% du PIB français. A en croire Bruno Lemaire, ministre de l'économie, des finances et de la relance « nous ne sommes pas loin du moment où le déclassement deviendra irrécupérable ».

Premier arrivé, premier servi

Le gouvernement a donc (en même temps) promis d'affermir la « compétitivité et la souveraineté économique » (34 milliards) ; de hâter la transition écologique (30 milliards) ; et d'assurer la cohésion sociale et territoriale (30 milliards).

Cent milliards tout ronds, voici en quoi consiste le plan 'France relance' – présenté en septembre dernier – qui doit être déployé en un temps record en vue de soutenir la reprise de l'économie. « Le train de la relance ne passera pas deux fois. Le principe est simple : premier arrivé, premier servi », synthétise le nouveau sous-préfet à la relance du Vaucluse, <u>Julien Fraysse</u>. Au plan national, il est question d'assurer le décaissement de 40 milliards d'euros dès 2021. Ce montant intégrant 10 milliards de réduction d'impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises.

« La philosophie de ce plan est radicalement différente de celle d'un plan d'aide et de ses mesures d'urgence » (détaillées ci-dessous pour le Vaucluse). France relance doit, d'une part « porter suffisamment d'activité pour éviter les faillites » et d'autre part, se placer à un horizon de 10 ans pour « créer les emplois de demain en accélérant la transformation de l'économie et de l'industrie française », recadre Julien Fraysse.



Ecrit par le 4 novembre 2025



Bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter.

Beaucoup d'appelés, bien peu d'élus pour l'instant

Le plan, qui regroupe une incroyable quantité de dispositifs et d'agences, n'a pas vraiment bien démarré. Mi-mars, 24 dossiers industriels de notre région avaient été retenus dans le giron du programme « Territoire d'industrie » pour un montant de subvention de l'Etat de 13M€ et un effet de levier au mieux cinq fois supérieur, soit environ 50M€ d'investissement. « Les délais de réponse sont longs. Il y a même des dossiers trainent depuis novembre dernier. Et les refus, non motivés, augmentent crispation de nos collègues», souligne Tomas Redondo, secrétaire général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) en Vaucluse.

« La déception est à la mesure de l'engouement. »

L'Agence de service et de paiement (ASP) – opérateur centralisé du dispositif 'industrie du futur' – tente en ce moment même d'écluser les milliers de demandes reçues et ne rouvrira qu'au mois de mai. Elle



distribue, par simple courriel, des fins de non recevoir à tour de bras. La déception est à la mesure de l'engouement : fin 2020, 15% des entreprises industrielles avaient déposé un dossier dans le cadre de France relance. Mais « la sélection est forte, 10 à 15% des projets sont retenus », se désole le souspréfet.

Relancer pour restructurer

Donner du temps au temps, personne n'a le temps, ni même beaucoup d'argent, peste Tomas Redondo. « Nous avons très peu de lauréats, alors que nous avons cherché à créer une dynamique auprès de nos adhérents qui représentent entre 400 et 500 entreprises et 5000 salariés. D'autres territoires - comme nos collègues Bretons par exemple - ressentent la même difficulté des PMI à attirer l'œil de ces commissions qui préfèrent privilégier de plus gros industriels. A peine 5% des projets aboutissent dans certains territoires. Il faudrait dans un premier temps pouvoir recycler des dossiers pour les rendre éligibles à d'autres financements ou accompagnements », suggère-t-il. L'IUMM a quand même mis la main à la poche pour le montage des dossiers (30 000€). « Et puis structurer cet effort de relance dans un schéma directeur propre à notre territoire. Parce que bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter. Nous avons le sentiment d'être isolés sur ces sujets que l'on pourrait mettre sur la table à l'occasion de cette relance pour remédier à nos problèmes de développement industriel et nous ouvrir aux grands territoires métropolitains voisins.»

« L'Etat tente cependant de corriger le tir. »

L'Etat tente cependant de corriger le tir sur le plan financier et en matière de proximité avec l'aide de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'enveloppe nationale de 400M€, initialement pour le développement ou la relocalisation industrielle (création et extension de sites, modernisation et robotisation, nouveaux équipements, centre de formation) vient d'être rallongée de 300M€, le 23 mars dernier. Ce Fonds d'accélération des investissements industriels dont les décisions sont prises « au plus près du terrain par le préfet et le président du conseil régional » après une instruction par BPI France, avait à l'origine été doté dans notre région de 20M€ ; 26M€ supplémentaires ont été ajoutés à ces crédits pris en charge à part égales entre l'Etat et le Conseil régional.De son côté, Julien Fraysse presse les entreprises d'aller de l'avant avec, notamment, l'appel à projet lancé - ouvert jusqu'au 29 avril - par l'ADEME visant à soutenir - selon le jargon administratif - le « lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou solutions présentant des externalités positives pour l'environnement ». Quels seront les critères de réussite de la mission du sous-préfet qui s'achèvera en 2022 ? « Le juge de paix sera indéniablement le travail accompli pour entreprendre des projets un peu complexes et de les mener à bien en s'appuyant sur toutes nos forces ». La relance et la concertation ont donc encore leur chance dans notre département, même si on est encore loin du projet de reconquête industrielle annoncé en fanfare, car il exige un travail de fond de l'Etat et des entreprises pour une politique industrielle cohérente.

Le plan France relance en Vaucluse : déjà une centaine de millions



Au premier mars, 101 dossiers ont été déposés pour bénéficier du plan France relance, dont 34 sur le volet 'Territoires d'industrie' qui a désigné 7 lauréats pour 24M€ d'investissement productif, plus un autre lauréat issu du secteur aéronautique (Egide) : Conserves Guintrand (Carpentras), Charles Faraud (Monteux), Volps finance (groupe Moscatelli à Entraigues-sur-la-Sorgue), Winlight system (Pertuis), Pellenc ST (Pertuis), Eurenco (Sorgues), et un autre dossier sans annonce officielle. En 2020, deux entreprises avaient été lauréates de l'appel à projet 'aide à la décarbonation', piloté par l'ADEME, Isover groupe Saint-Gobain (Orange) et Etex (Carpentras).

Sur l'aspect 'souveraineté' du plan, un projet de relocalisation est en cours de montage portant sur plusieurs millions et quelques dizaines d'emplois, selon Julien Fraysse, le sous-préfet à la relance qui espère l'aboutissement d'une autre initiative de même nature, éligible cette fois sur des fonds européens. Par ailleurs, 9 dossiers ont été déposés dans notre département pour une demande de subvention s'élevant à 6M€ pour le recyclage de friches industrielles. Enfin, la baisse des impôts de production, mi-février, atteignait 74M€ au profit d'un peu moins de 7 000 entreprises (cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation foncière, plafonnement de la cotisation économique territoriale).

Les aides d'urgence en Vaucluse

- Prêt garanti par l'Etat : 1,03 milliards d'euros pour 7 734 entreprises*
- Fonds de solidarité : 232,19M€ pour 22 860 entreprises*
- Activité partielle : 170M€ pour 12 500 entreprises**
- Report d'échéances sociales : 113M€ pour 29 000 structures économiques dont 2 000 artisans et commerçant (1,8M€ de l'Urssaf)**
- Mesures fiscales : 10M€ (IS ou TS et TVA) pour 800 entreprises.**

*(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés début avril 2021)

**(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés entre le 1 et le 15 mars 2021)

Retrouvez ici les données relatives aux projets industriels soutenus dans le cadre de France Relance.